

COMMUNE DE



PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIETONS

REVISION 2021

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 28 SEPTEMBRE 2022
ET APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT LE 11 JANVIER 2023

acau architecture sa
TRANSITEC Ingénieurs-Conseils

..... septembre 2010
révision 19 janvier 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Présentation de l'étude	5
Présentation des documents	6
Composition du groupe de suivi	6
Commissions et préavis	7

ETAT DES LIEUX

Contexte	9
Rappel des données figurant dans le pdCom	10
Carte situation existante	15
Carte type de cheminement	16
Carte type de propriété des chemins	17

DIAGNOSTIC

Carte points noirs du réseau	23
------------------------------	----

MESURES D'AMENAGEMENT

Objectifs d'aménagement émanant du diagnostic territorial (PDCOM)	29
Objectifs d'aménagement émanant du diagnostic micro-échelle	29
Planification communale	30
Fiches de coordination	33



sécurité, continuité et confort du réseau

INTRODUCTION

PRESENTATION DE L'ETUDE

Le plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) de la commune de Puplinge est un document à part entière élaboré à la suite du Plan directeur communal.

Les autorités encouragent le report modal vers la mobilité douce. Pour ce faire, le réseau des chemins piétons doit impérativement assurer sécurité, continuité et confort.

La loi d'application cantonale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (L 1 60, adoptée en 1998) définit la procédure pour l'établissement d'un PDCP. Ce plan vise à faciliter les déplacements piétons quotidiens en assurant leur sécurité et en garantissant l'accès public à un réseau attrayant et confortable.

Comme stipulé dans la loi (L 1 60, art. 4), le plan indique:

- les chemins existants;
- le tracé de ceux dont la création est souhaitable;
- les traversées piétonnes à réaménager;
- des propositions de mesures de circulation favorisant la liberté de déplacement des piétons.

Le périmètre de l'étude comprend le territoire de la commune de Puplinge.

Plusieurs aménagements piétons incombant au Canton et déjà mentionnés dans le PDCP précédent n'ont pas été réalisés, ce que regrette vivement la Commune. Ils sont rappelés et justifiés dans le présent document.



chemin de la Brénaz, itinéraire de randonnée pédestre

ETAT DES LIEUX

RAPPEL DES DONNEES FIGURANT DANS LE PDCOM

Les enjeux de mobilité ont fait l'objet d'une analyse exhaustive dans le cadre de la révision du Plan directeur communal. L'état de lieux et le diagnostic qui fondent ses réflexions, mettant par ailleurs en évidence le bilan des actions menées entre 2008 et 2018, ont été réalisés aux trois échelles pertinentes :

- l'échelle intercommunale, cantonale et transfrontalière.
- l'échelle communale.
- l'échelle villageoise.

Cette lecture du site peut être synthétisée comme suit en fonction des différents modes de déplacement.

MOBILITÉ DOUCE

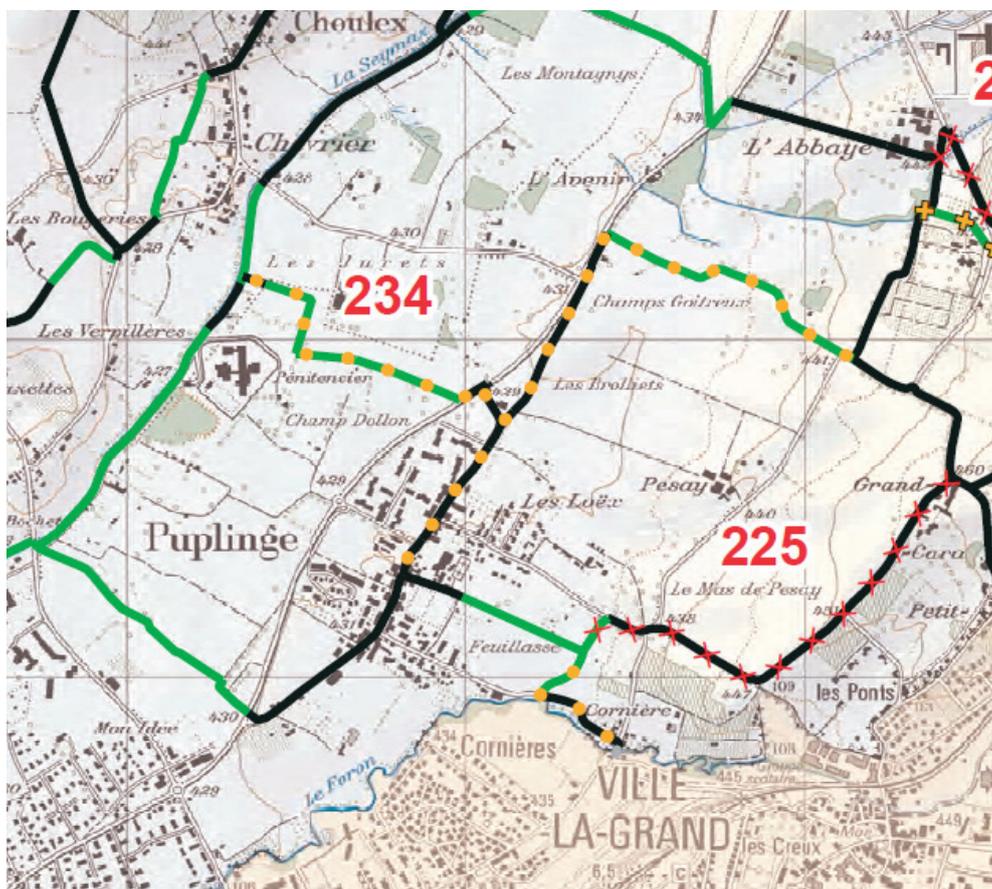
En matière de mobilité cyclable, des aménagements en site propre sont proposés sur le territoire de Puplinge et au-delà le long de la route de Jussy (dans les deux sens). Ils permettent notamment de relier le tronçon est de la voie verte d'agglomération mise en service au printemps 2018 et qui relie Annemasse à la gare des Eaux-Vives. Les aménagements existants, en association avec cette nouvelle infrastructure en site propre, permettent de garantir des temps de parcours attractifs à destination des centralités urbaines. Il faut ainsi compter environ 25 minutes pour relier Puplinge au centre-ville de Genève. Au-delà de ces caractéristiques de durée, efficaces par rapport aux trajets motorisés soumis à des contraintes de circulation pendant les périodes de pointe, la sécurité et le confort des déplacements sont optimisés par des équipements qualitatifs respectant les normes actuelles en matière de dimensionnement.

L'ouverture du Léman Express, avec la gare d'Annemasse à environ 1,3 km à vol d'oiseau du centre de Puplinge, est à intégrer à la réflexion. Les liens avec celle-ci sont à améliorer. Il en est de même de la « Via Rhôna » qui passera à proximité.

Au sein du village, les équipements dédiés aux piétons sont principalement localisés sur les axes principaux les plus fréquentés (rue de Frémis, rue de Graman, route de Cornière, route de Presinge). Toutefois, il est à noter que certains cheminements sont discontinus et n'offrent pas de possibilité de traverser le réseau routier structurant pour rejoindre les cheminements pédestres ou situés sur le domaine agricole.

Les aménagements piétons en bordure des rues sont, de manière générale, identifiés comme étant « peu confortables », notamment du fait de leur étroitesse (inférieur à 1,50m) et de leur discontinuité (fréquemment rabaisés pour permettre les accès des véhicules aux parcelles privées).

En marge des liaisons structurantes, la mixité entre usagers dans les rues à faible trafic ou sur les chemins agricoles et ne se révèle pas problématique. Néanmoins, certains itinéraires sont encore lacunaires et pourraient être réalisés afin de renforcer la lisibilité du maillage « modes doux » et la sécurité des piétons et des cyclistes à travers le village.



Extrait du Plan directeur des chemins de randonnée pédestre

A l'intérieur de la localité, le régime de circulation de zone 30 mis en place, renforcé par une série d'équipements visant à garantir des vitesses de circulation conformes aux limites en vigueur (décrochements horizontaux / verticaux...), participe à la sécurisation des usagers des modes doux, mais n'a pas entraîné de baisse tangible du trafic de transit à l'intérieur du village.

Le Plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre (PDCRP) a été révisé et adopté en 2018. Il supprime certaines liaisons existantes et en crée de nouvelles de manière à mettre en cohérence le maillage et d'articuler l'offre avec la nouvelle offre structurante qu'est la Voie verte d'agglomération.

TRANSPORTS PUBLICS

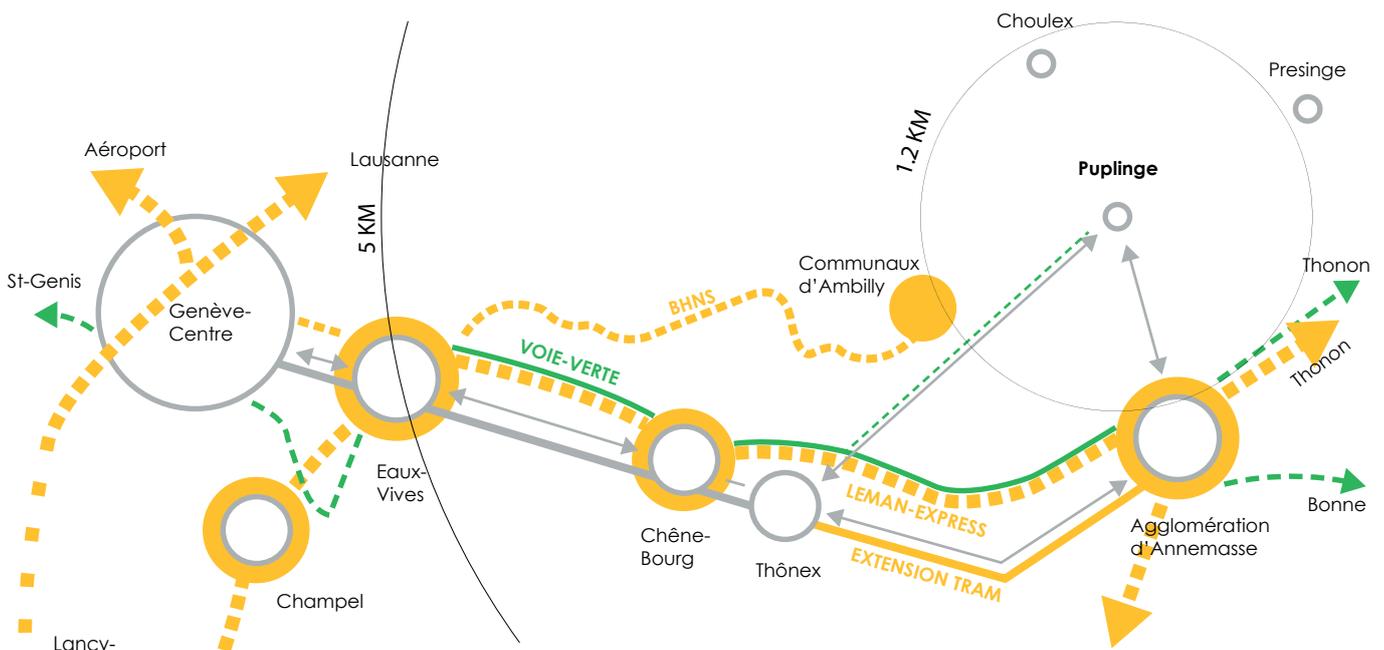
La Commune de Puplinge est desservie par quatre lignes du réseau de transports publics genevois : les lignes secondaires 31, 33 et les lignes régionales 32 et 37.

La ligne 31, raccordée aux lignes 33 et 37, desservent le centre du village de Puplinge et offrent un rabattement sur Chêne-Bourg et le parking relais (P+R) de Sous-Moulin. Elles proposent ainsi des correspondances avec plusieurs lignes urbaines : 1, 5, 9 (bus), 12, 17 (tram) et 25 à une cadence d'environ 15 minutes aux heures de pointe, 30 minutes aux heures creuses et 60 minutes entre 22 heures et 00h30 et le dimanche. Une adaptation du parcours de la ligne 33 lors de certaines courses a par ailleurs permis de desservir le centre pénitentiaire de Champ-Dollon, desserte désormais effectuée par la ligne 34.

La ligne 33, raccordée à la ligne 31, dessert également le centre du village de Puplinge et relie le secteur de Rive via les communes de Choulex (précédent terminus), Vandoeuvres et Coligny notamment. Elle propose ainsi un lien direct avec le centre-ville et des correspondances avec plusieurs lignes de bus/trolleybus urbaines structurantes (2, 6, 7, 9 ou 10 par exemple) et avec les trams 12 et 17. Cette nouvelle desserte permet ainsi des liaisons tangentielles intercommunales et un rabattement attractif vers le cœur de l'agglomération, notamment à destination de la gare des Eaux-Vives.

La ligne 32 relie le P+R de Sous-Moulin à Jussy et à la douane de Monniaz à certaines heures en transitant par le contournement du village de Puplinge par un itinéraire qui « longe » la frontière franco-suisse. Elle permet la connexion avec les lignes urbaines 5, 25 (bus), 12 et 17 (tram). Les lignes 31 et 32 permettent une connexion avec le Léman Express à l'arrêt Chêne-Bourg-gare-place.

La ligne 37 offre une connexion à la halte de Chêne-Bourg, au centre sportif de Sous-Moulin ; dans l'autre sens au centre horticole de Lullier (CFPT et HES Hepia).



Evolution des connexions et de polarités (source PDCOM de Puplinge 2021)

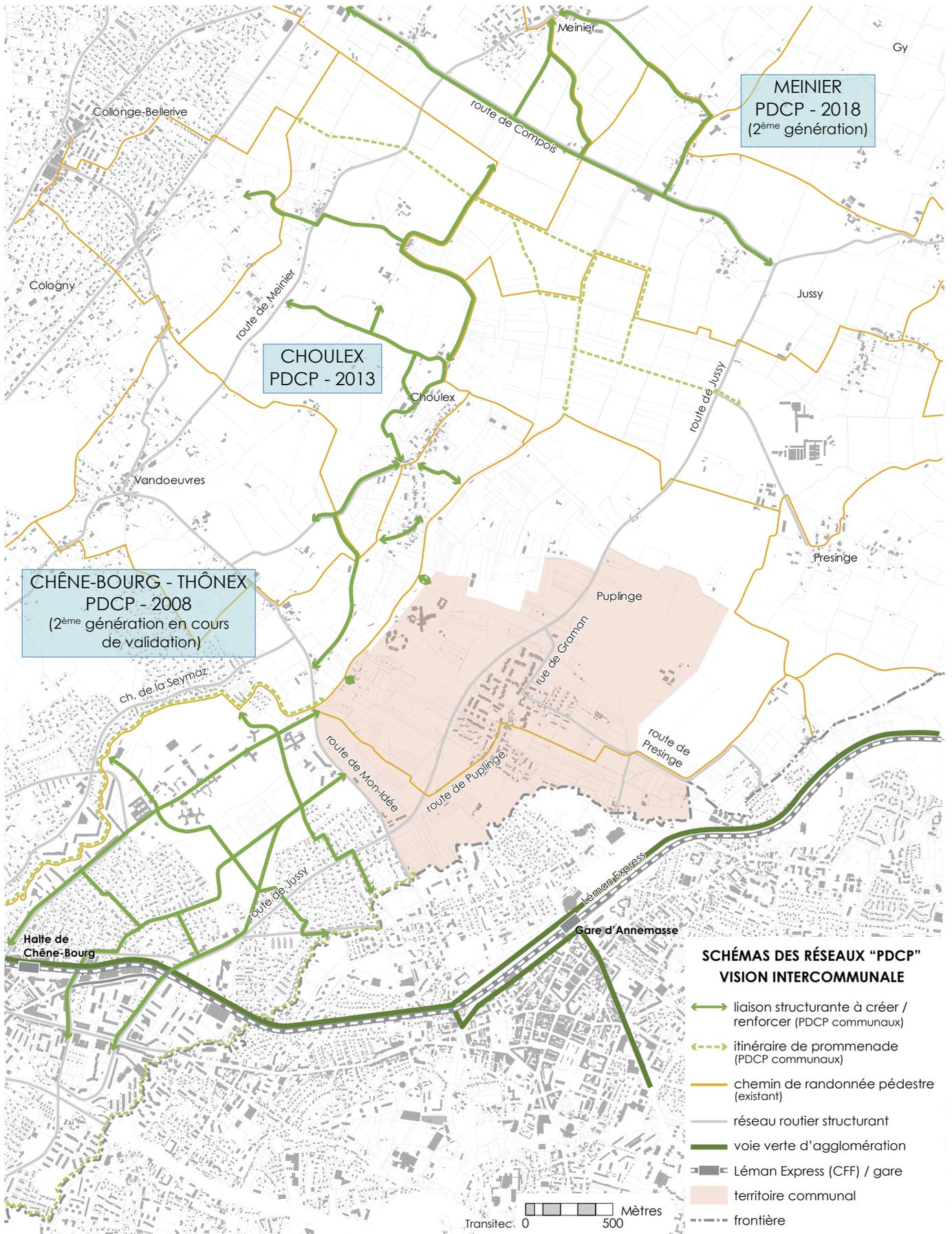
Enfin, la mise en service, fin 2019, du réseau Léman Express entre la France, Genève et le canton de Vaud (Lausanne en particulier) constitue un renforcement sensible de l'offre en transport public dans le secteur en matière de desserte, de cadence, de stabilité horaire et de confort. Le rabattement sur la halte de Chêne-Bourg, mais surtout sur la gare d'Annemasse qui propose notamment des liaisons directes (Genève Cornavin, Lausanne, Evian, Annecy, etc.), s'avère un enjeu structurant pour la commune de Puplinge. Il est à noter que le Canton mettra prochainement en place une ligne de minibus permettant de se rendre à la gare d'Annemasse le matin et d'en revenir le soir.

SYNTHÈSE

Le territoire rural genevois se caractérise par un maillage de voiries diverses offrant des itinéraires de mobilité douce entre les localités villageoises et vers les polarités à l'échelle intercommunale et transfrontalière. Ces infrastructures sont complétées par un réseau de transports publics de plus en plus performant dont l'évolution témoigne d'une volonté d'assurer des liaisons radiales et diamétrales vers les centralités urbaines, mais également de proposer des relations tangentielles entre les localités rurales. Ce développement conjoint de l'offre de transport public et de certains équipements dédiés aux modes doux transforme significativement l'accessibilité de la Commune de Puplinge notamment à travers un abaissement des temps de parcours et une stabilité horaire des déplacements, une amélioration de la qualité des interfaces (permettant des transferts modaux vers des lignes de transport structurantes) ou encore une expansion du niveau de desserte (par une multiplication des liaisons). La complémentarité entre les réseaux de transports publics et de modes doux s'avère ainsi un enjeu structurant avec notamment pour objectif de relier efficacement la commune de Puplinge aux lieux de vie de l'agglomération genevoise.

L'ensemble de ces opportunités doit contribuer à renforcer l'attractivité et la qualité des infrastructures à l'échelle du territoire communal par l'aménagement d'équipements sécurisés, continus et confortables proposant en particulier des liaisons vers les interfaces de transports publics structurantes en développement et permettant aux différents usagers une meilleure cohabitation des modes sur la voirie.

Dans un contexte où la commune doit faire face à un accroissement des flux de trafic de transit, une réflexion est en cours quant aux mesures (modération de trafic, requalification des espaces publics, gestion du stationnement, développement des équipements dédiés aux piétons et aux cyclistes...) à même de permettre une réappropriation du centre villageois par les modes doux et les transports en commun et une réduction des nuisances liées au trafic motorisé individuel, afin d'améliorer la qualité de vie globale des habitants et la cohabitation des modes sur la voirie communale.



INVENTAIRE DES VOIES DE COMMUNICATION HISTORIQUES DE LA SUISSE (Ivs)

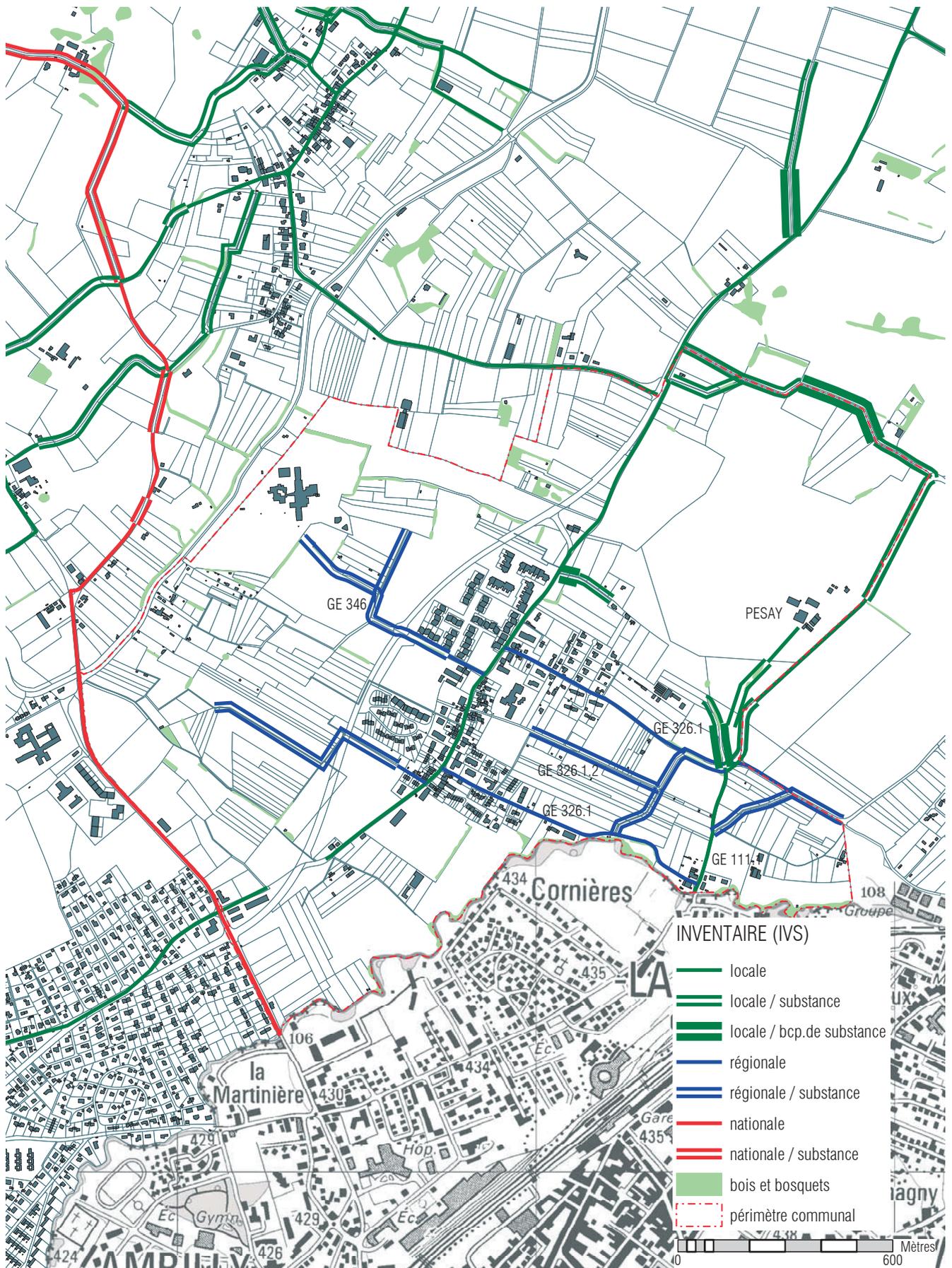
Cet inventaire, établi par l'office fédéral des routes, attribue une certaine valeur aux routes existantes, valeur patrimoniale basée sur l'historique des cheminements et le patrimoine qu'ils possèdent: haies, murets, objets routiers, arbres... Nous citons ici les qualités reconnues concernant les tracés ayant trait à la commune de Puplinge.

La commune est située dans la plaine de la Seymaz. Le village a longtemps été en étroite relation avec la France voisine comme en atteste l'existence des cheminements suivants: Cornière-Gy (GE 111) ou Puplinge-Juvigny (GE 326).

Le cheminement de Puplinge à Juvigny était connu à l'époque romaine sous la dénomination "strata quae dicitur Munia".

L'environnement est à dominante rurale, en se promenant on rencontre, ci et là des témoins paysagers de l'ancienneté des cheminements. Par exemple des doubles allées de chênes ou des alignements de chênes centenaires.

L'alignement d'arbres au centre du village sur l'ancien cheminement Puplinge – Champ-Dollon (GE 346) est un bel exemple de ce type de végétation (à noter que l'alignement d'arbres se prolonge au-delà de la route de Jussy, comme l'ancienne voie qui menait aux champs).



ETAT DES LIEUX DES CHEMINEMENTS PIETONS

Les trois cartes suivantes représentent les cheminements piétons publics de toute la commune de Puplinge.

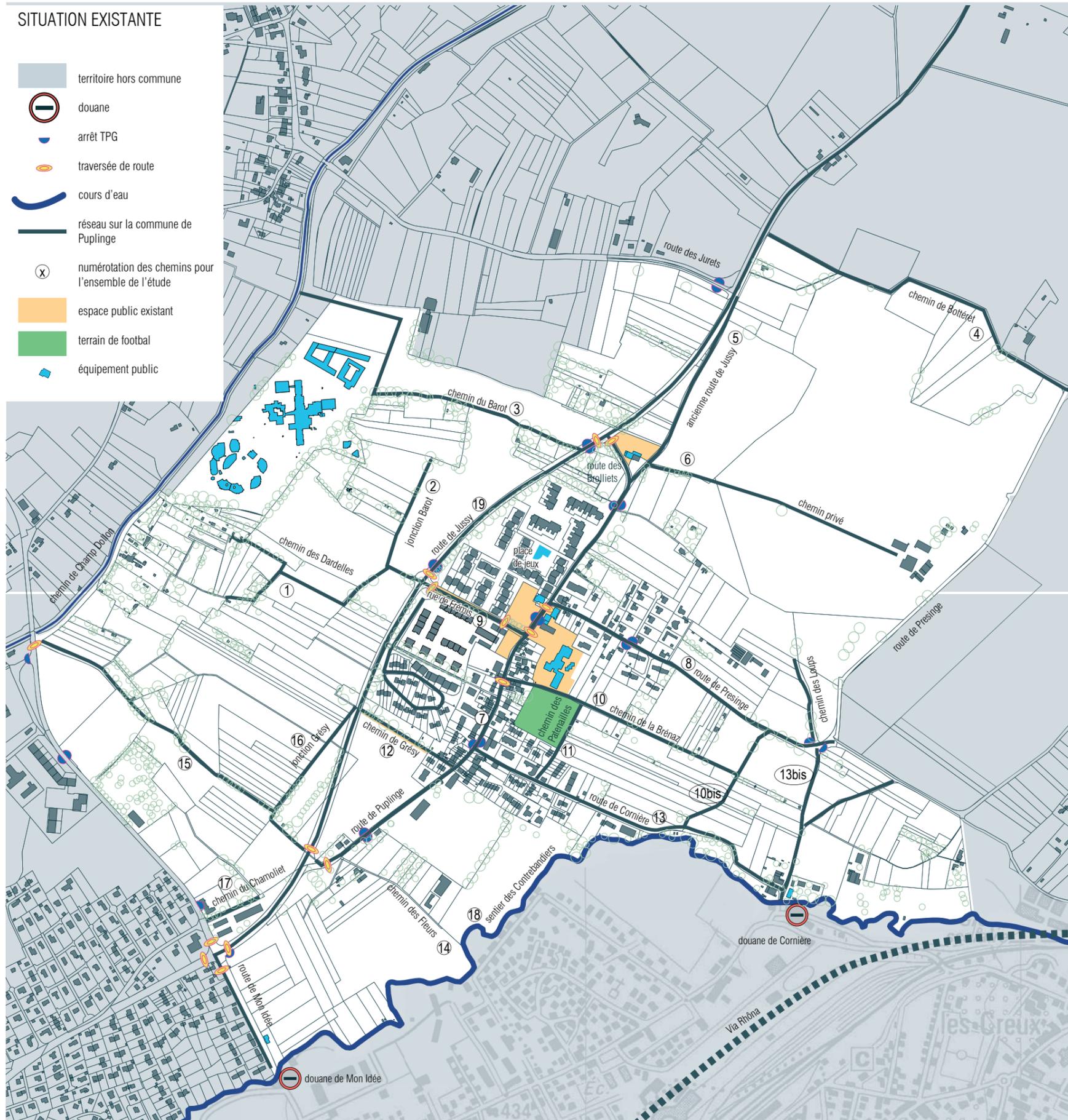
- situation existante (accompagnée de photos);
- types de cheminement (chaussée séparée avec trottoir, chaussée partagée ou mixte, chemin en site propre);
- types de propriété des chemins.

Afin de compléter la lecture de la situation existante donnée par ces trois cartes, nous pouvons relever les points suivants:

- La commune comporte deux chemins de randonnée pédestre (itinéraires balisés) 1. l'itinéraire qui emprunte les tronçons n° 15, 7, 10 / 2. l'itinéraire plus récent qui emprunte le chemin du Barot (n°3).
- Les sites propres réservés aux piétons.
Quelques cheminements lient les divers immeubles locatifs à l'ouest de la rue de Graman. Le chemin de Grésy relie également cette rue à la route de Jussy, sans toutefois offrir la possibilité de la traverser pour rejoindre le plateau agricole ouest. La piste cyclable longeant la route de Jussy est depuis peu partagée avec les piétons et donc également considérée comme site propre. Un cheminement vicinal, en très mauvais état, lie la route de Cornière à au ch. de la Brenaz (n°10bis). Enfin, quelques tronçons de sentier longent le Foron (n° 18).
- Les trottoirs et les passages piétons.
Les trottoirs longeant les rues dans le village sont souvent étroits (moins de 1.50 m) et maintes fois rabaissés (pour permettre les accès des véhicules aux parcelles privées). Ils sont ainsi peu confortables (on relève encore les tronçons de route où les trottoirs sont absents). Les traversées piétonnes de la route de Jussy, au droit des giratoires, offrent tout de même certaines continuités en lien avec le plateau agricole.
- Les chemins agricoles et les rues ou ruelles à faible trafic.
La mixité entre usagers faibles et forts s'y déroule sans problème. Aucun aménagement spécifique n'apparaît nécessaire.
- L'école primaire de Puplinge.
Elle est située à côté de la mairie, est bien centrée dans le village et les cheminements piétons directs pour y accéder sont clairs et sécurisés (passage piéton et décrochement vertical sur la rue de Graman). Néanmoins, comme énoncé plus haut, les trottoirs des alentours étant parfois très étroits et inconfortables, notamment le long de la rue de Graman, les itinéraires des écoliers ne sont pas forcément très sécurisés au devant du trafic qui transite par le centre du village.
- Les trottoirs sont interrompus et trop étroits sur la route de Presinge et la route de Cornière (vers la Douane) et manquants au croisement avec l'arrêt de bus « Cornière ».

SITUATION EXISTANTE

-  territoire hors commune
-  douane
-  arrêt TPG
-  traversée de route
-  cours d'eau
-  réseau sur la commune de Puplinge
-  numérotation des chemins pour l'ensemble de l'étude
-  espace public existant
-  terrain de football
-  équipement public



1. ch. des Dardelles



2. jonction Barot



3. ch. du Barot



4. ch. de Botteret



5. ancienne route de Jussy



6. ch. sans nom (Pesay)



7. rue de Graman



8. route de Presinge



9. rue de Frémis



10. ch. de la Brénaz



11. ch. des Patenailles



12. ch. de Grézy



13. route de Cornière



14. ch. des Fleurs



15. ch. sans nom



16. jonction Grézy

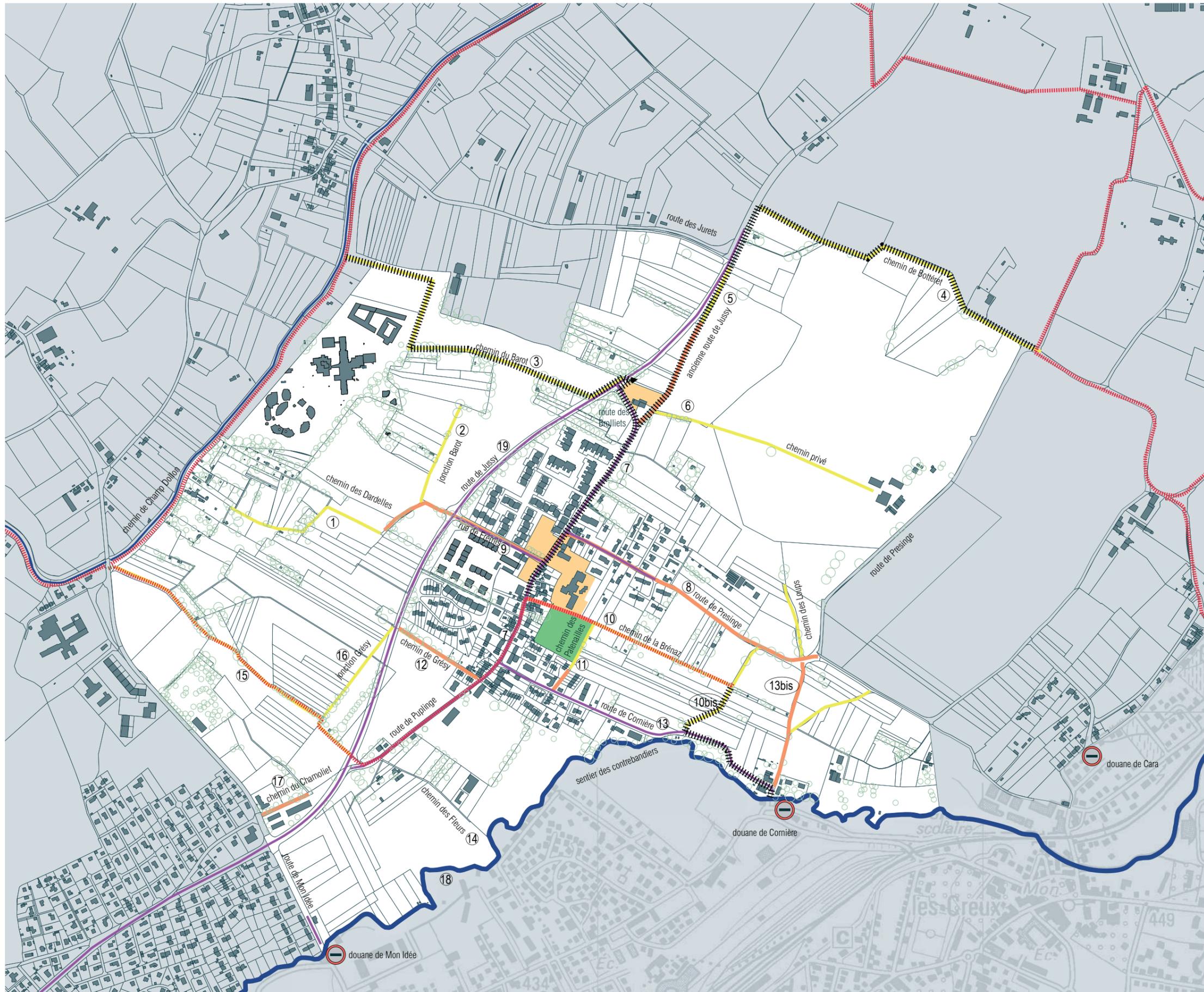


17. ch. du Chamollet



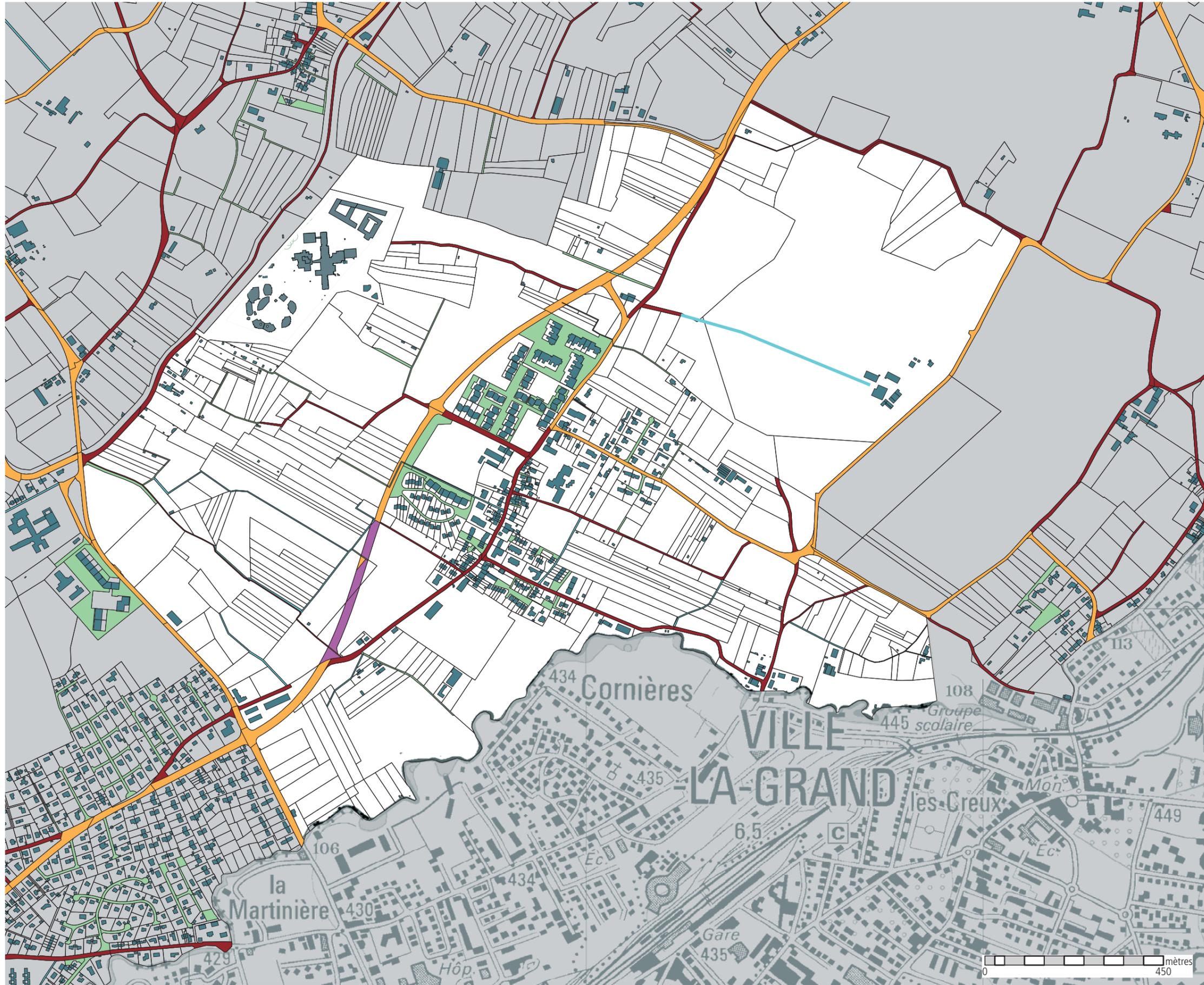
18. sentier des contrebandiers

situation existante, échelle 1:10'000



TYPE DE CHEMINEMENT

- territoire hors commune
- douane
- cours d'eau
- X numérotation des chemins pour l'ensemble de l'étude
- chaussée séparée (trottoir)
- chaussée partagée (mixte)
- chemin en site propre
- chemin de randonnée pédestre existant
- chemin de randonnée pédestre planifié (PDCRP 2018)



TYPE DE PROPRIETE DES CHEMINS

- territoire hors commune
- état de Genève
- domaine public cantonal
- domaine public communal
- chemin vicinal
- dépendance



dysfonctionnement dans la continuité du réseau piétonnier

DIAGNOSTIC

Les problèmes du réseau sont répertoriés sur une carte "points noirs du réseau", ces problèmes sont de différentes natures, ils peuvent être liés à la sécurité, à la continuité ou au confort du chemin. Un tableau complète cette carte de diagnostic, chaque chemin de la commune y est répertorié, les notions de sécurité, continuité et confort ont été évaluées pour chaque chemin d'entente avec la commune. Cette évaluation utilise l'échelle suivante: assuré, moyen et pas assuré. Enfin, le tableau décrit précisément les points noirs du réseau.

La lecture de la carte "points noirs du réseau" et du tableau permet d'établir un diagnostic de la situation existante par la connaissance du lieu (expérience physique), il s'agit d'un diagnostic à micro-échelle.

Ce diagnostic doit être mis en regard des principes généraux d'aménagement retenus par la commune et exprimés dans le PDCom au moyen de l'image directrice.

Le PDCom décrit un diagnostic territorial qui a permis de définir un projet (image directrice de la commune) et des objectifs d'aménagement. Résumons ici ce qui concerne le projet des cheminements.

"Le projet vise à consolider l'entité territoriale que constitue le plateau agricole. Il propose de renforcer l'identité de la campagne tout en cherchant à la préserver et la valoriser."

L'établissement du plan piéton doit s'attacher à servir ce projet à l'échelle du territoire de la commune.

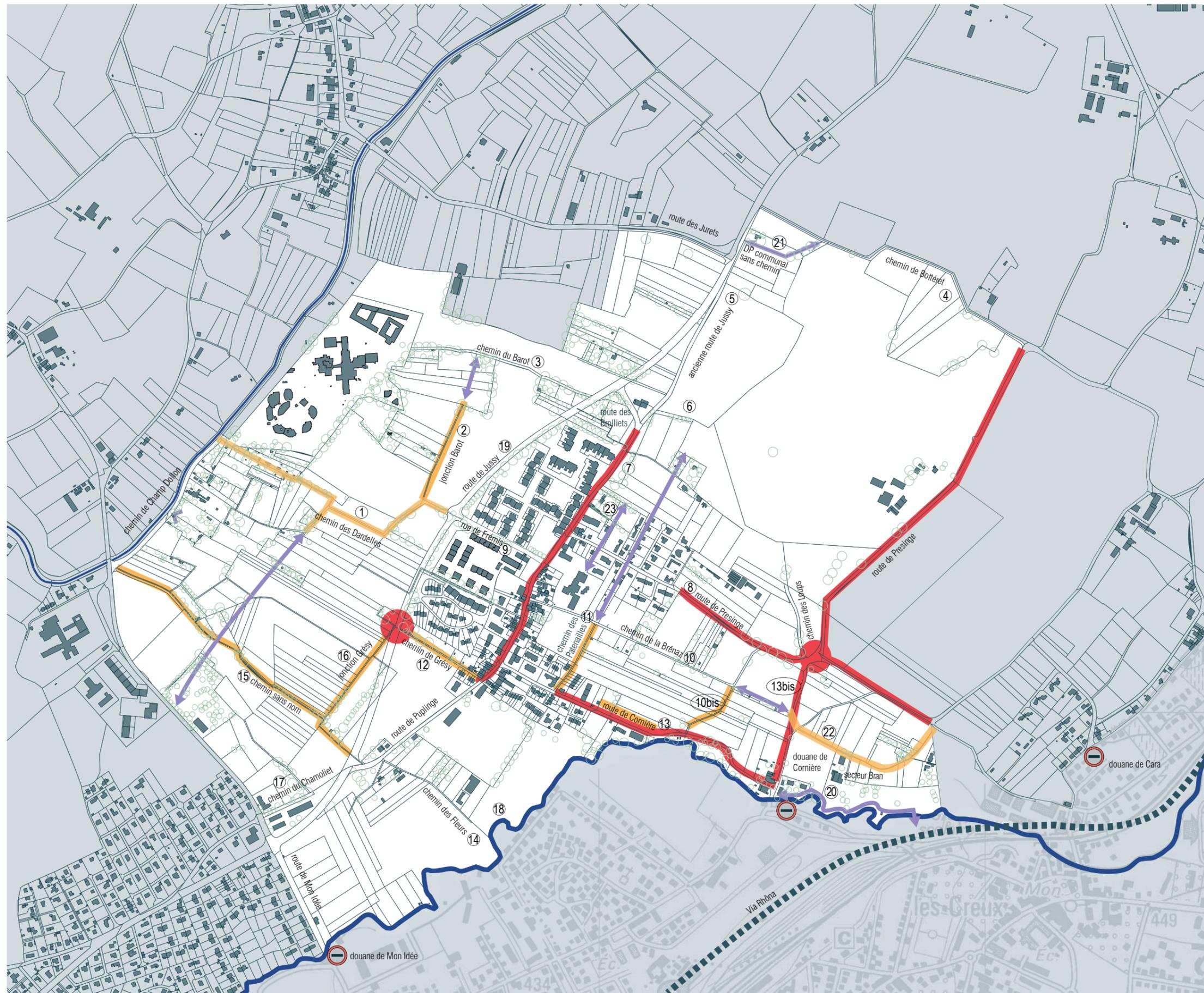
Afin d'établir des objectifs d'aménagement cohérents et efficaces il est impératif de croiser le **diagnostic micro-échelle** et le **diagnostic territorial**.

No.	Chemin	Type / Revêtement	Sécurité	Continuité	Confort / Praticabilité	Points noirs
1	Chemin des Dardelles	Chemin avec chaussée partagée en asphalte + en site propre en terre				
2	Jonction Barot	Chemin en site propre. Terre. Fonds privé	Assurée.	Pas assurée.	Pas assuré.	Revêtement mauvais. Accès impossible pour personnes à mobilité réduite.
3	Chemin du Barot (randonnée pédestre)	Chemin en site propre. Stabilisé	Assurée.	Assurée.	Assuré.	
4	Chemin de Bottéret (randonnée pédestre)	Chemin en site propre. Stabilisé.	Assurée.	Assurée.	Assuré.	Néant.
5	Ancienne route de Jussy (randonnée pédestre)	Chemin avec chaussée partagée. Asphalte.	Assurée.	Assurée.	Assuré.	
6	Chemin sans nom "vers Pesay"	Chemin en site propre. Fonds privé Stabilisé.	Assurée.	En impasse, car débouchant sur le terrain privé d'une exploitation agricole	Assuré.	Le cheminement est interrompu.
7	Rue de Graman "cœur du village"	Chemin avec chaussée séparée. Asphalte.	Moyenne.	Assurée.	Moyen.	La visibilité du piéton est entravée par le stationnement, certains tronçons de trottoir sont trop étroits. Certains trottoirs n'ont pas d'abaissement.

No.	Chemin	Type / Revêtement	Sécurité	Continuité	Confort / Praticabilité	Points noirs
8	Route de Presinge	Chemin avec chaussée séparée puis en chaussée partagée. Asphalte.	Pas assurée (mauvaise).	Assurée.	Moyen. Le trottoir est très étroit.	Le trafic est rapide pour une chaussée partagée, la sécurité des piétons n'est pas assurée.
9	Rue de Frémis	Chemin avec chaussée séparée. Asphalte.	Assurée.	Assurée.	Assuré.	Néant.
10	Chemin de la Brénaz (randonnée pédestre)	Chemin avec chaussée partagée puis en site propre. Asphalte. et stabilisé.	Moyenne. Problème de visibilité vers l'école.	Assurée.	Assuré.	Néant.
10bis	Brénaz vers Cornière (randonnée pédestre)	Chemin en site propre. Chemin vicinal. Terre.	Assurée.	Assurée.	Pas assuré.	Revêtement mauvais. Accès impossible pour personnes à mobilité réduite.
11	Chemin des Patenailles	Chemin avec chaussée partagée Asphalte et stabilisé	Assurée.	Assurée à l'ouest via le ch. de la Bernaz. Pas assurée au nord : ne rejoint pas le secteur de « La Gouille » et la route de Presinge.	Moyen.	L'entretien et l'éclairage du chemin pose problème.
12	Chemin de Grésy	Chemin avec chaussée partagée. Asphalte.	Pas assurée. La traversée de la route de Jussy n'est pas sécurisée.	Moyenne.	Moyen.	Absence d'aménagement (mobilier). L'accès sur la route de Jussy n'est pas sécurisé.
13	Route de Cornière (randonnée pédestre)	Chemin avec chaussée séparée. Asphalte.	Pas assurée.	Assurée.	Moyen. Le trottoir est très étroit.	Trafic de transit aux heures de pointe, trottoir étroit, pas de piste cyclable.
13bis	Route de Cornière vers les Loups	Chemin avec chaussée séparée. Asphalte.	Pas assurée.	Assurée.	Moyen.	Trafic de transit aux heures de pointes et absence de trottoir.

No.	Chemin	Type / Revêtement	Sécurité	Continuité	Confort / Praticabilité	Points noirs
14	Chemin des Fleurs	Chemin en site propre. Stabilisé. (dépendance).	Assurée.	Pas assurée.	Moyen.	
15	Chemin sans nom (randonnée pédestre)	Chemin en site propre. En partie chemin vicinal. Herbe.	Assurée.	Assurée.	Moyen.	Le chemin est impraticable après la pluie et difficile d'accès pour les personnes à mobilité réduite.
16	Jonction Grésy	Chemin en site propre. Chemin vicinal. Herbe.	Assurée sur le chemin. Absence de traversée de la rte de Jussy.	Assurée sur le chemin. Absence de traversée de la rte de Jussy.	Moyen.	Le chemin est impraticable après la pluie et difficile d'accès pour les personnes à mobilité réduite.
17	Chemin du Chamollet	Chemin avec chaussée partagée. Asphalte.	Assurée.	Absence de continuité vers de la rte de Jussy et la rte de Puplinge.	Assuré.	Il s'agit d'une impasse.
18	Sentier des Contrebandiers	Chemin en site propre. (Fond privé)	Assurée.	Pas assurée.	Moyen.	Accès via le sentier abandonné dans le cadre du plan de renaturation du Foron.
19	Route de Jussy	Route avec chaussée séparée. Asphalte.	Assurée.	Assurée.	Assuré.	
20	Connexion Via Rhôna	Chemin à créer.				Nécessité de donner un accès à la « Via Rhôna ».
21	DP communal sans chemin	Chemin à créer.				DP communal sans chemin aménagé
22	Extension ch. de la Brénaz, secteur Bran	Chemin à créer. Chemin vicinal.		Pas assurée		Tronçon à créer sur foncier privé en zone agricole. Tronçon à créer sur un chemin vicinal, juridiquement équivalent à une dépendance
23	Ecole à secteur Gouille-Sud	Chemin à créer.				Foncier privé

POINTS NOIRS DU RESEAU



-  territoire hors commune
-  douane
-  cours d'eau
-  numérotation des chemins pour l'ensemble de l'étude
-  problème ponctuel de sécurité / traversée de route
-  problème général de sécurité (fiches A)
-  problème de continuité (fiches B)
-  problème de confort (fiches C)



exemple de trottoir continu , route de Gy à Meinier

MESURES D'AMENAGEMENT

OBJECTIFS D'AMENAGEMENT EMANANT DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL (PDCOM)

Nous synthétisons ci-après les objectifs cités dans le PDCOM concernant le réseau de cheminements:

- Compléter et densifier le réseau de cheminements à l'échelle du plateau agricole.
- Renforcer l'accessibilité du territoire aux mobilités douces.
- Assurer des connexions piétonnes sûres, directes et confortables à destination de la gare d'Annemasse (Léman Express), via la douane de Cornière et à destination de la « Via Rhôna ».
- Assurer une connexion piétonne parallèle à la rue de Graman à l'est du village, reliant le chemin des Patenailles à la rte de Presinge et pouvant se prolonger jusqu'à « La Gouille » en cas de déclassement.
- Reconnaître la rue de Graman comme élément structurant du village, la connecter au réseau de cheminements.
- Requalifier l'axe structurant que constitue la rue de Graman en affirmant son statut d'espace public référent. Privilégier sur cet axe les mobilités douces, le bus, et limiter la circulation **au centre du village**.
- Préserver et compléter les structures bocagères, les intégrer au maillage vert (structurantes végétales, surfaces de compensation écologiques). Faire intervenir ce maillage jusque dans le tissu villageois afin de consolider la relation qu'entretiennent village et campagne.

OBJECTIFS D'AMENAGEMENT EMANANT DU DIAGNOSTIC MICRO-EHELLE

Les objectifs d'aménagement émanant de l'expérience des lieux se sont imposés comme des évidences. Il s'agit en principe de critères fonctionnels favorisant l'accès à tous les usagers, en particulier aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite.

- Assurer la sécurité sur l'ensemble du réseau piétonnier.
- Assurer la continuité de tous les itinéraires.
- Assurer le confort et la praticabilité sur l'ensemble du réseau piétonnier.

PLANIFICATION COMMUNALE

Les mesures d'aménagement à prendre afin d'atteindre les objectifs décrits précédemment sont énumérées dans les fiches de coordination (fiches thématiques et sectorielles). Les fiches abordent les points noirs du réseau identifiés dans le diagnostic, elles complètent la planification communale qui prévoit des mesures d'aménagement globales ne répondant pas forcément à un problème spécifique sur le terrain.

Cette planification communale considère:

LES PARCOURS DE PROMENADE

La commune prévoit de valoriser des parcours de promenade. Ces parcours sont variés et permettent aux marcheurs même occasionnels de profiter du panorama et du paysage de la région. Ils sont tous connectés au centre du village de Puplinge et relient les différents secteurs du territoire communal. Ils permettent notamment de connecter la Seymaz au Foron. La carte présente cinq promenades différentes, identifie les tronçons nécessitant des interventions afin de rendre accessible l'ensemble de ces itinéraires et précise de manière indicative les temps de parcours relatifs à chaque promenade.

LA COORDINATION INTERCOMMUNALE ET TRANSFRONTALIERE

L'amélioration du réseau piétonnier de Puplinge doit se faire d'entente avec les communes voisines: Choulex, Presinge, Vandoeuvres, Thônex, Ambilly et Ville-la-Grand. La continuité des itinéraires et leur balisage sont essentiels. Une coordination en continu doit être assurée avec la planification et la mise en oeuvre des PDCP (côté suisse), du SCOT et des PLU (côté français).

Plusieurs fiches de mise en oeuvre proposent d'établir une coordination intercommunale. En ce qui concerne les parcours de promenade, il est important d'entreprendre en collaboration avec la commune de Choulex la réalisation du tronçon manquant du chemin du Barot et de mettre en place une coordination avec la commune de Vandoeuvre pour envisager la poursuite du cheminement de randonnée pédestre vers Pont Bochet.

L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION

L'amélioration du réseau piétonnier est nécessaire, mais ne suffit pas à promouvoir la marche. En effet, la convivialité des différents itinéraires dépend de plusieurs facteurs, entre autres de la présence et du type de trafic. Les aménagements du réseau pédestre devraient être accompagnés d'une politique de promotion de la marche. Dans ce but, la commune devrait communiquer, par exemple par la publication de cartes, les améliorations apportées au réseau.

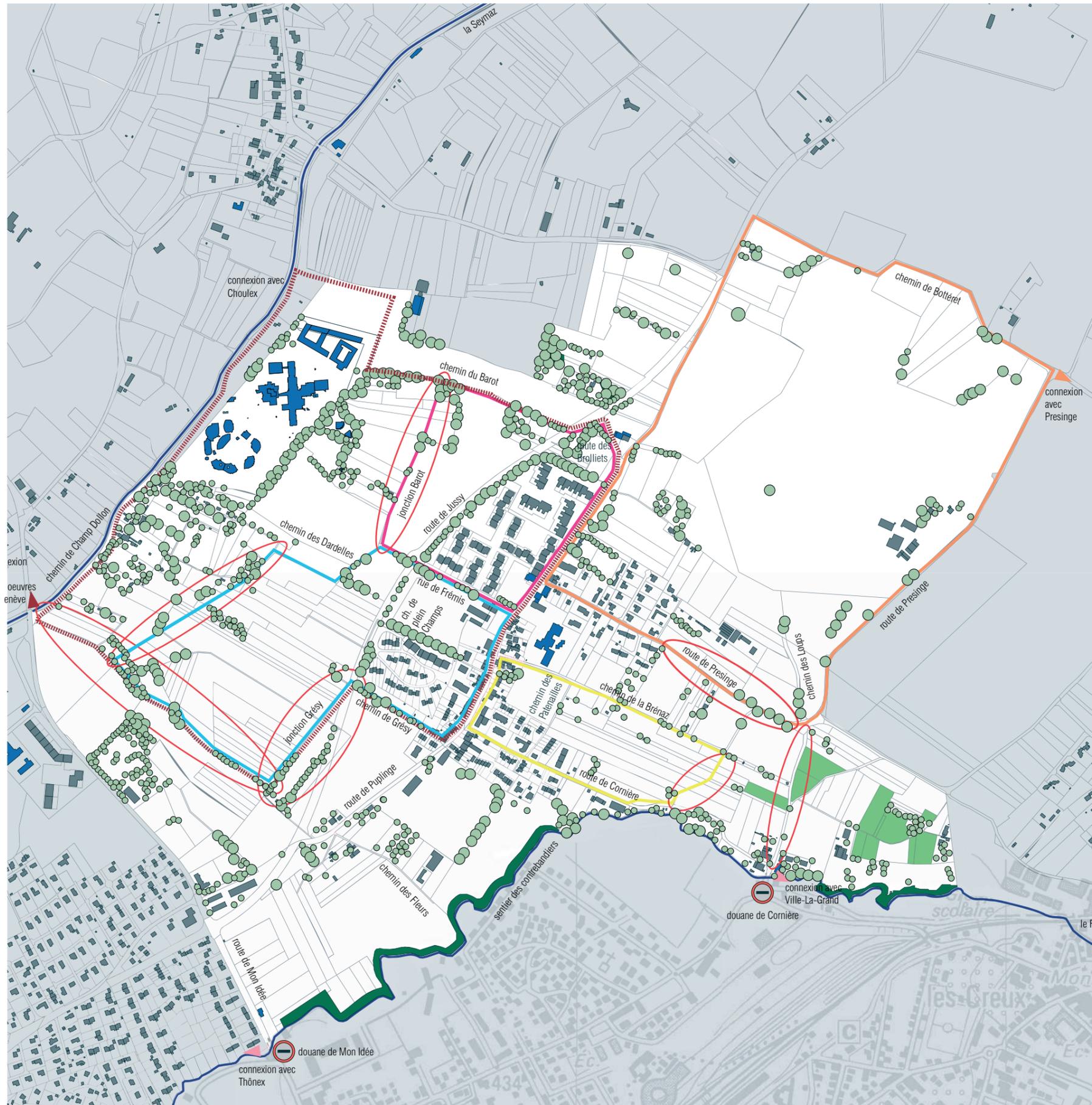
QUESTIONS DIVERSES

La Commune anticipe les questions foncières et se coordonne avec les propriétaires privés, notamment les exploitants agricole. Pour les chemins vicinaux, considérés par la jurisprudence comme des dépendances, la Commune demande des cessions au domaine public communal.

La Commune anticipe les questions nature, eau, agriculture et de déplacements en préconsultant les services compétents au Canton : OCAN, OCEau, OCT ,etc.

Depuis 2010, la planification communale en matière de chemin piéton a été consolidée dans le cadre d'études techniques, de réalisation de projets et des démarches participatives, notamment :

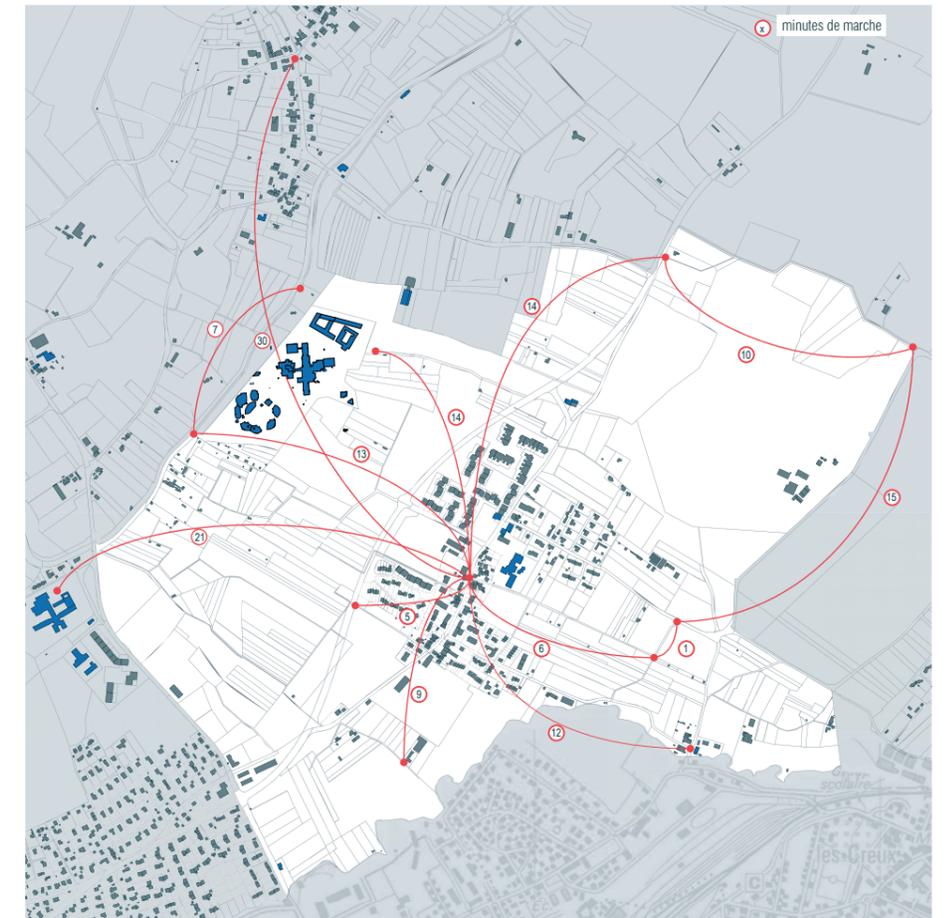
- Une étude de stationnement réalisée en 2015 par le bureau Trafitec, en vue de reconfigurer le stationnement et de mettre en place le macaron résidents.
- Une étude de circulation menée en 2017 conjointement avec l'Office cantonal des transports et réalisée par le bureau Trafitec qui aboutit à des propositions de mesures en matière de gestions des circulations tous modes confondus.
- La démarche participative communale « Mobilité au coeur du village de Puplinge » menée par l'association Equiterre en 2016, identifiant des propositions de mesures avec les communiers.
- Un projet de réaménagement piéton du tronçon de la route de Presinge entre la douane de Cornière et le carrefour situé plus au nord, réalisé en 2019 par le bureau BCPH.
- La réalisation d'une image directrice du tissu villas (secteur nord-est), dans le cadre d'un processus participatif avec les propriétaires du secteur, concluant à la nécessité d'un requalification de la route de Presinge et d'une perméabilisation piétonne nord-sud du secteur.
- Une résolution du Conseil municipal a validé la mise à jour du PDCRP.
- La Commune a obtenu un arrêté permettant la fermeture au trafic du segment nord (Pesay) de la route de Presinge les dimanches et jours fériés, ainsi que la réfection du revêtement du chemin du Barôt et sa prolongation jusqu'au chemin de Champ-Dollon.
- La fermeture au trafic de la route de Presinge les dimanches et jours fériés.
- Projet de réaménagement de la rue de Graman tronçon sud (centre du village) réalisé par le bureau Quatre architecture territoire, autorisé en 2019 et intégré au PA4



PARCOURS DE « BOUCLES » DE PROMENADES

- vers le domaine de l'Abbaye / 3,6 km, environ 45 minutes
 - autour des potagers / 1,5 km, environ 17 minutes
 - promenade des saules / 1,8 km, environ 24 minutes
 - Jura / 2,5 km, environ 35 minutes
 - plaine de la Seymaz / 4,1 km, environ 55 minutes
- vignes / cadastre forestier
 - équipements publics
 - arbres existants
 - tronçons à réaliser ou à améliorer

Indication des temps de parcours à pied



FICHES DE COORDINATION

Les fiches de coordination sont organisées autour des trois thèmes utilisés pour le diagnostic:

- la sécurité (fiches A)
- la continuité (fiches B)
- le confort (fiches C)

Chacun de ces thèmes fait l'objet d'une fiche thématique et de fiches sectorielles. La fiche thématique identifie les actions à entreprendre de manière générale, elle s'accompagne d'un plan qui localise les chemins concernés par un aménagement. Les fiches sectorielles traitent de chemins en particulier. Le plan de coordination localise les chemins qui font l'objet de fiches sectorielles.

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE THEMATIQUE

A. SECURITE

rédigée le
modifiée le
chemins concernés:

Juillet 2009.
Juin 2021
7 / 8 / 13bis / 19.

ILLUSTRATION

Voir ci-contre.

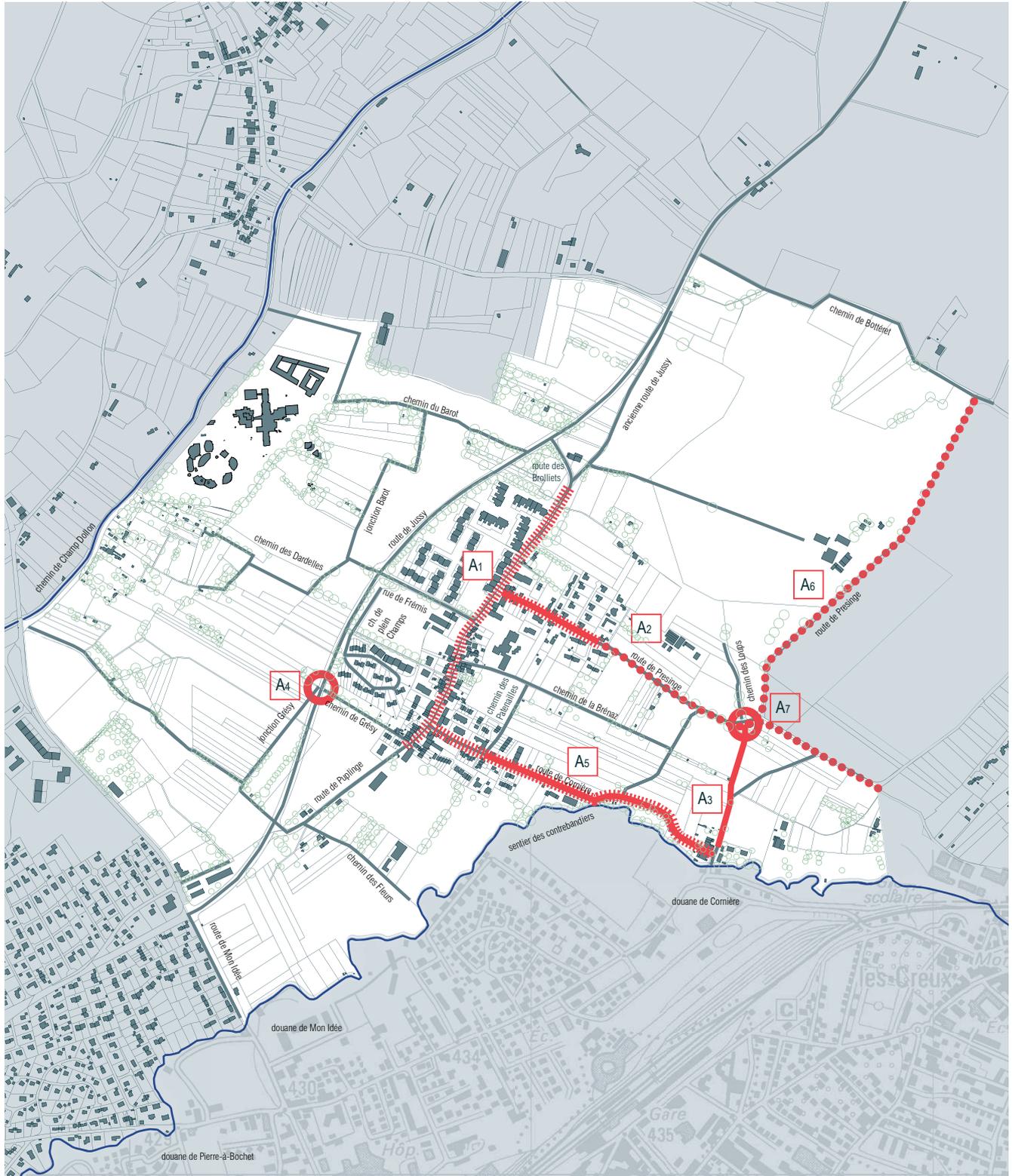
OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

Micro échelle:

- Assurer la sécurité sur l'ensemble du réseau piétonnier (A1 à A7)

Echelle territoriale:

- Reconnaître la rue de Graman comme élément structurant du village, la connecter au réseau de cheminement (A1)
- Limiter le trafic de transit sur la rue de Graman (A1).
- Sécuriser les cheminements piétons de la route de Presinge (A2).
- Réaménager le tronçon nord-sud de la route de Cornière en axe de mobilité douce de qualité supérieure, apaiser les vitesses (A3).
- Continuer le travail de perméabilisation piétonne de la route de Jussy (A4).
- Réaménager le tronçon est-ouest de la route de Cornière, en axe de mobilité douce de qualité supérieure, apaiser les vitesses empêcher le transit motorisé (A5).
- Fermer au trafic du segment nord (Pesay) de la route de Presinge les dimanches et jours fériés de manière à améliorer la sécurité des usages récréatifs qu'il est fait de cette route (A6).



SECURITE

-  traversée à sécuriser
-  transit motorisé à limiter
-  trottoir à améliorer
-  tronçon à sécuriser
-  fiche sectorielle, sécurité

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE SECTORIELLE

A1. CHEMIN N°7: RUE PRINCIPALE

rédigée le
modifiée le

Juillet 2009.
Juin 2021

LOCALISATION

Point de départ de tous les itinéraires.



rue de Graman



espace public du centre villageois

DIAGNOSTIC

Réaménagements réalisés ou à réaliser à court terme améliorant fortement la sécurité, le confort et la convivialité. Fort trafic de transit générant encore des nuisances pour les usagers et riverains .

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Aménager une rue sécurisée et conviviale.
Se référer aux fiches "01 centre villageois" et "02 rue principale" du plan directeur communal.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Intégrer les mesures préconisées par l'étude de circulation (2017) en matière de schéma de circulation, à savoir la coupure au TIM de la rue de Graman entre rue de Fremis et route de Presinge aux périodes à fort trafic de transit ou en tout temps (variante 7) ;
 - considérer la mise en place d'une zone de rencontre sur la rue de Graman (périmètre à définir), comme évoquée par les habitants dans le cadre de la démarche participative (2017).
- Rappel : la coupure du transport individuel motorisé (TIM) de la rue de Graman entre la rue de Frémis et la route de Presinge aux heures de pointes, doit être mise en oeuvre à partir de l'automne 2021 concomitamment à la régulation du carrefour Jussy / Puplinge et aux restrictions de trafic sur la route de Cornière (mise à l'essai de l'ensemble des mesures de la variante 7 de l'étude Trafitec validée par la Commune et le Canton).

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE SECTORIELLE

A2. CHEMIN N°8: ROUTE DE PRESINGE

rédigée le
modifiée le

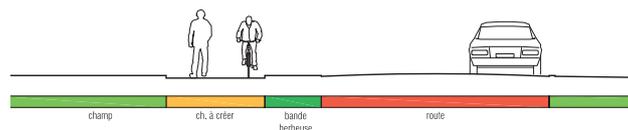
Juillet 2009.
Novembre 2019

LOCALISATION

Chemin situé sur la promenade "Vers le domaine de l'Abbaye".



chemin en stabilisé à créer



requalification de la route de Presinge proposée par l'image directrice du tissu villas en zone 4BP

coupe de principe 1 : chemin en stabilisé le long d'une route

DIAGNOSTIC

Trafic rapide pour une chaussée partagée, sécurité des piétons et cyclistes pas assurée. Flux de transit motorisé trop important aux heures de pointe. Zone agricole avec SDA.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Sécuriser le cheminement du piéton et limiter / apaiser le trafic de transit.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Etablir un projet d'aménagement en coordination avec l'Etat (OCT, OCAN).
- Créer un chemin piéton en stabilisé le long de la route.
- Négocier une servitude de passage avec les propriétaires concernés pour élargir le trottoir sud de la partie habitée de la route de Presinge, y développer un projet paysager selon image directrice.
- Intégrer des mesures d'apaisement en cas de réaménagement.
- Mettre en place des mesures de limitation du transit motorisé en coordination avec l'État.

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE SECTORIELLE

rédigée le
modifiée le

LOCALISATION

A3. CHEMIN N°13BIS: ROUTE DE CORNIERE VERS CHEMIN DES LOUPS

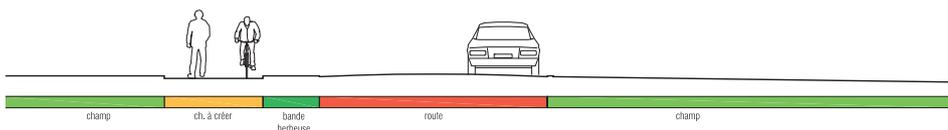
Juillet 2009.
Juin 2021

Chemin situé sur la promenade "Vers le Foron".



route de Cornière

en cours de réalisation



coupe de principe 1 : chemin en stabilisé le long d'une route

DIAGNOSTIC

Trafic rapide pour une chaussée partagée, sécurité des piétons pas assurée.
Etude de mobilité et d'aménagement en vue de l'ajout d'un trottoir réalisée.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Sécuriser le cheminement du piéton.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Mettre en oeuvre les recommandations de l'étude et réaliser un trottoir continu et sûr depuis la douane de Cornière jusqu'à la route de Presinge.
- Compléter ce dispositif avec un trottoir offrant une connexion sûr jusqu'à l'intersection entre la route de Presinge et le chemin de la Brenaz (cf. fiche A2).
- Inciter le Canton à la création d'une traversée sécurisée permettant de franchir la route de Presinge, de même que le réaménagement du carrefour et de l'arrêt de bus «Cornière» (cf. fiche A7)

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE SECTORIELLE

A4. CHEMIN N°19: ROUTE DE JUSSY

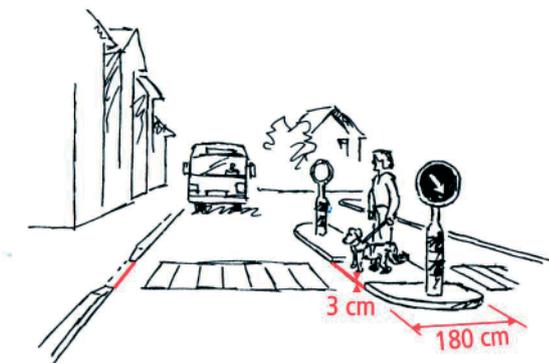
rédigée le
modifiée le

Juillet 2009.
Juin 2021

LOCALISATION



route de Jussy traversée au sud du village



traversée piétonnes avec îlot (in Directive Rues-Chemins-Places, 2003)

DIAGNOSTIC

Absence de traversée sécurisée à l'intersection route de Jussy / chemin de Grésy.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Aménager une traversée piétonne sécurisée de la route de Jussy à la hauteur du chemin de Grésy. Prolonger la limitation à 60 km/h sur la longueur du tracé parallèle au village pour limiter le bruit.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Prévoir une étude approfondie dans le cadre de l'aménagement d'une traversée piétonne (Canton pilote, Commune associée).
- Gérer la traversée avec des feux de signalisation.

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE SECTORIELLE

A5. ROUTE DE CORNIÈRE

rédigée le
modifiée le

Janvier 2020
Juin 2021

LOCALISATION



route de Cornière à la hauteur de la ferme Gonin

DIAGNOSTIC

Trafic de transit bidirectionnel trop élevé aux heures de pointe rendant la praticabilité du cheminement dangereux pour les cyclistes et inconfortable par les piétons.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Mise en cul-de-sac de la route pour le trafic motorisé.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Demander un arrêté de circulation.
 - Aménager un point de fermeture au trafic motorisé à l'approche du hameau de Cornière (le localiser de manière à garantir aux exploitants agricoles un accès aux champs).
- Rappel : la mise en cul de sac de la route de Cornière doit être mise en oeuvre à partir de l'automne 2021 concomitamment à la régulation du carrefour Jussy / Puplinge et à la coupure TIM de la rue de Graman entre la rue de Frémis et la route de Presinge aux heures de pointes (mise à l'essai de l'ensemble des mesures de la variante 7 de l'étude Trafitec validée par la Commune et le Canton).

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE SECTORIELLE

A6. ROUTE DE PRESINGE EN DIRECTION DE PRESINGE

rédigée le
modifiée le

Janvier 2020
Juin 2021

LOCALISATION



route de Presinge à proximité du hameau de Pesay

DIAGNOSTIC

Cheminement très fortement utilisé le weekend pour la promenade, la course à pied, le vélo, etc. alors que le gabarit est étroit. Arrêté de circulation obtenu en vue de la fermeture les dimanches et les jours fériés.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Interdiction de circulation au trafic individuel motorisé les dimanches et jours ferriés.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Etudier la mise en impasse du tronçon de manière à supprimer le trafic de transit tout en laissant l'accès au riverains.

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

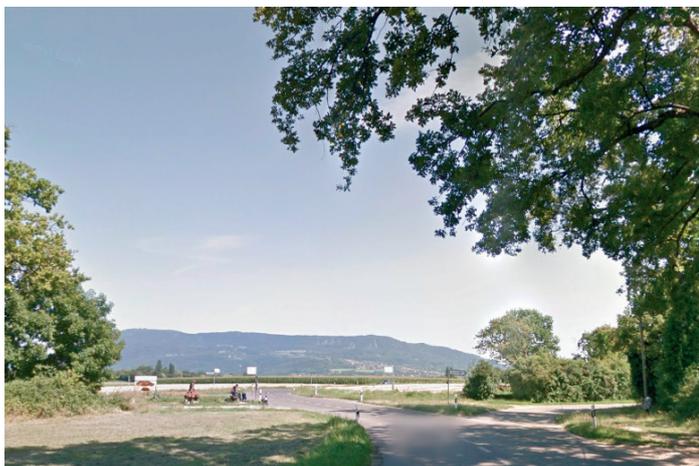
FICHE SECTORIELLE

A7. INTERSECTION RTE DE PRESINGE / CORNIÈRE

rédigée le
modifiée le

Juin 2021
.....

LOCALISATION



intersection rte de Presinge, rte de Cornière, rte de Cara

DIAGNOSTIC

Intersection de trois routes avec priorité de droite comportant une absence de traversée piétonne.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Etudier et mettre en oeuvre une traversée sécurisée.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Réaliser une traversée piétonne sécurisée.
- Réaménager le carrefour.
- Réaménager les arrêts de bus.

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE THEMATIQUE

B. CONTINUITE ET CONNEXION

rédigée le Novembre 2009.
modifiée le Juin 2021
chemins concernés: 1 / 2 / 3 / 6 / 14 / 18 / 20 / 21 / 22

ILLUSTRATION

Voir ci-contre.

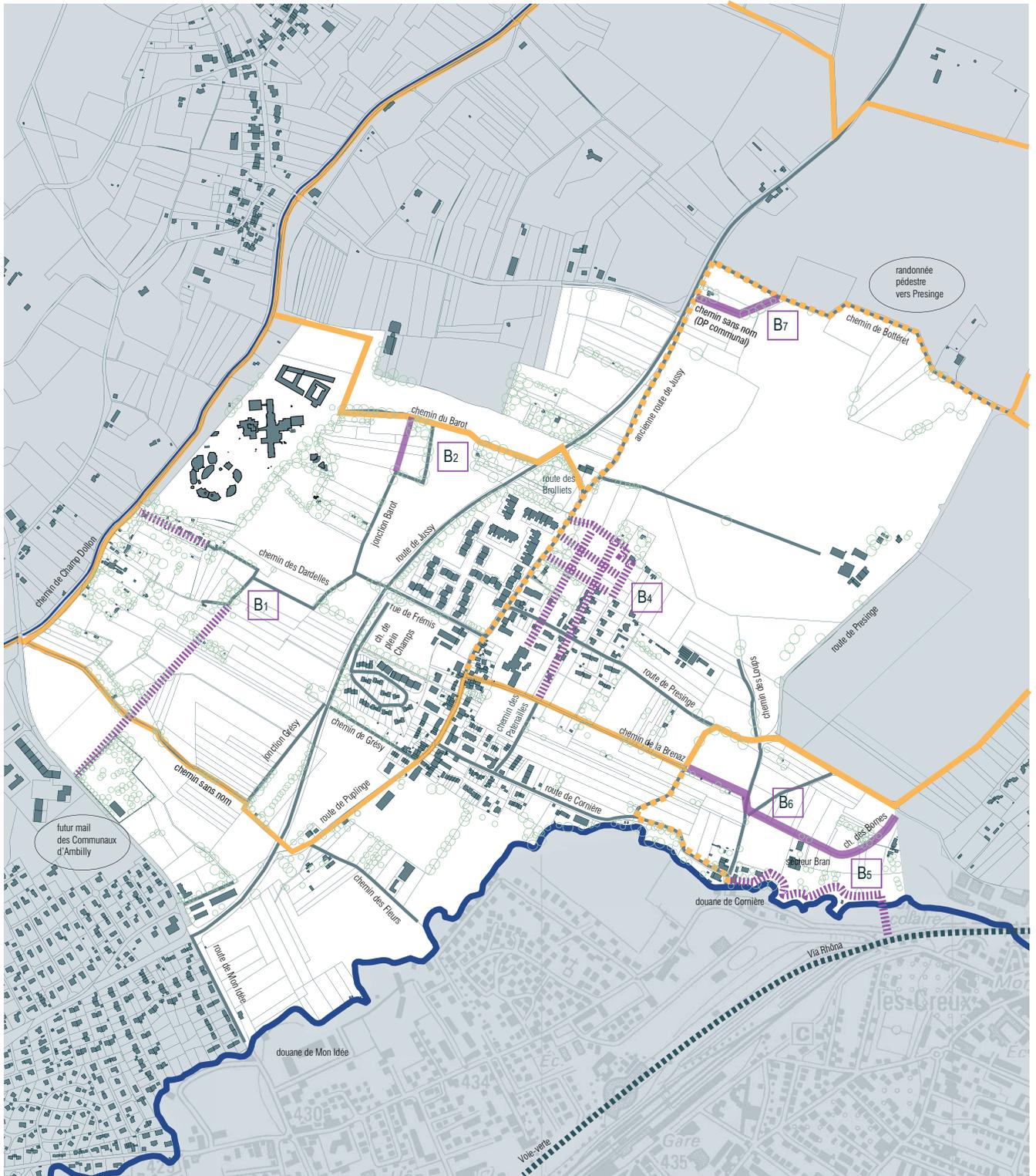
OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

Micro échelle:

- Assurer la continuité de l'ensemble des itinéraires.

Echelle territoriale:

- Renforcer l'accessibilité du territoire aux mobilités douces en complétant et densifiant le réseau de cheminements à l'échelle du village et de la commune avec une attention à la mise en cohérence avec les réseaux des communes limitrophes.
- Donner une priorité aux tracés permettant un gain de sécurité, notamment pour les écoliers (B4) et aux tracés offrant une connexion avec des infrastructures majeures de transports : gare d'Annemasse et Voie verte (B5).



CONTINUITÉ

- chemin à créer - tracé défini
- chemin à créer - tracé de principe
- chemin de randonnée pédestre cantonal existant / planifié
- B_x fiche sectorielle, continuité

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE SECTORIELLE

rédigée le
modifiée le

LOCALISATION

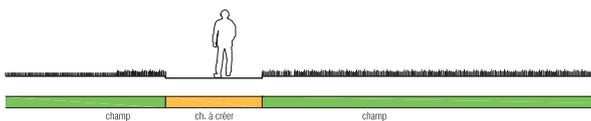
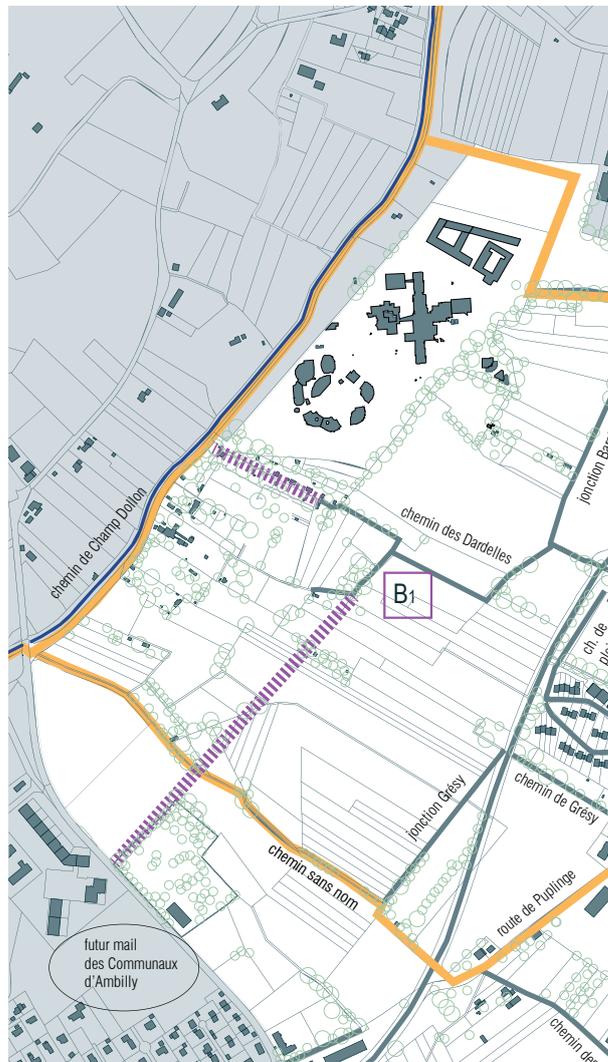
B1. CHEMIN N°1: CHEMIN DES DARDELLES

Juillet 2009.
Novembre 2019

Chemin situé sur la promenade "Jura".



chemin des Dardelles direction de la Seymaz



coupe de principe 2 : chemin à travers champs

DIAGNOSTIC

Chemin en impasse, liaison avec le chemin de Champ-Dollon pas assurée. Par conséquent il n'est pas possible d'accéder à Belle-Idée et à Genève par cet itinéraire.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Créer une connexion continue entre le chemin du Barot et le futur mail des Communaux d'Ambilly. Raccorder ce tracé au chemin de Champ-Dollon.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Négocier plusieurs servitudes de passage.
- créer une nouvelle liaison avec le chemin de Champ Dollon;
- aménager le chemin avec un revêtement adapté aux piétons et aux cyclistes (par exemple en stabilisé), la largeur du chemin sera adaptée à son utilisation.

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE SECTORIELLE

B2. CHEMIN N°2: JONCTION BAROT

rédigée le
modifiée le

Juillet 2009.
Février 2020

LOCALISATION

Chemin situé sur la promenade "Les Saules".



chemin en stabilisé à créer

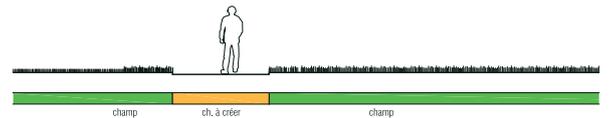


exemple de mise en oeuvre



itinéraire potentiel

- itinéraire potentiel
- ▭ territoire hors commune
- ▭ domaine public cantonal
- ▭ domaine public communal
- ▭ chemin vicinal
- ▭ dépendance



coupe de principe 2 : chemin à travers champs

DIAGNOSTIC

Revêtement mauvais (terre), liaison difficile entre le chemin des Dardelles et le chemin du Barot, itinéraire de promenade péjoré.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Assurer la jonction et revoir le revêtement.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Négocier une servitude de passage (le chemin est une dépendance);
- aménager le chemin avec un revêtement adapté aux piétons et aux cyclistes (par exemple en stabilisé), la largeur du chemin sera adaptée à son utilisation.

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE SECTORIELLE

B3. CHEMIN N°3: CHEMIN DU BAROT

rédigée le
modifiée le

Juillet 2009.
Septembre 2010

LOCALISATION

Chemin situé sur les promenades "Les Saules" et "Plaine de la Seymaz".



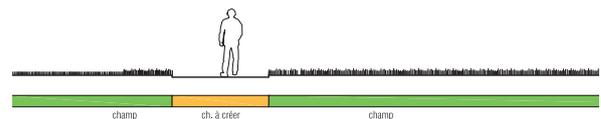
chemin en stabilisé à créer



itinéraire potentiel

aménagement réalisé

- itinéraire potentiel
- territoire hors commune
- domaine public cantonal
- domaine public communal
- chemin vicinal
- dépendance



coupe de principe 2 : chemin à travers champs

DIAGNOSTIC

Revêtement mauvais, accès impossible pour personnes à mobilité réduite, chemin en impasse, liaison intercommunale avec Choulex pas assurée.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Prolonger le chemin afin d'assurer la continuité pour les piétons et revoir le revêtement.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Créer une nouvelle liaison avec le chemin de Champ Dollon;
aménager le chemin avec un revêtement adapté aux piétons (par exemple en stabilisé), la largeur du chemin sera adaptée à son utilisation.

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE SECTORIELLE

B4. CONNEXION NORD-SUD PATENAILLES - LA GOUILLE

rédigée le
modifiée le

Décembre 2019
Juin 2021

LOCALISATION



secteur « La Gouille Sud » et « La Gouille »

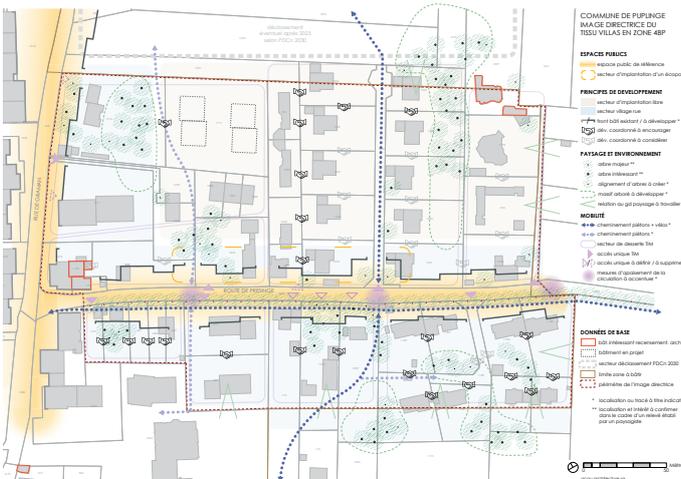
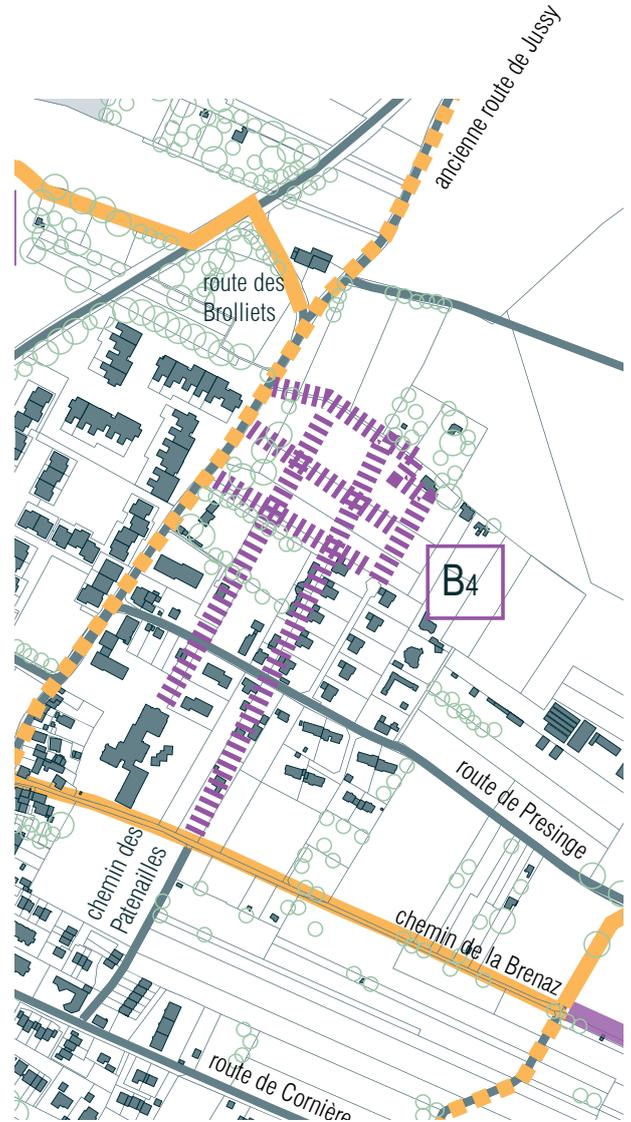


image directrice du tissu villas en zone 4BP (2019)

DIAGNOSTIC

Absence de connexion piétonne continue parallèle à la rue de Graman à l'est du village. Nécessité d'offrir une connexion directe entre le chemin des Patenaillies et les secteurs de « La Gouille » (possible équipements sportifs et de la « Gouille Sud » (possible quartier de logements).

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Créer de nouvelles liaisons telles que proposées par l'image directrice du tissu villas en zone 4BP (fiche sectorielle 13 du PDCOM). Distinguer les liaisons piétons-vélos des connexions piétonnes.

Réaliser un maillage de cheminements de mobilité douce dense dans le possible quartier.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Négocier des servitudes de passages avec les propriétaires privés.
- Conditionner le préavis favorables des autorisations de construire des futurs projets (rénovation, densification) à l'établissement de servitudes.
- Porter une attention particulière au futur réseau de mobilité douce dans le cadre de la planification du possible quartier de la « Gouille Sud ».
- Négocier une servitude de passage sur la parcelle des douanes.

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE SECTORIELLE

B.5 CONNEXION VIA RHÔNA

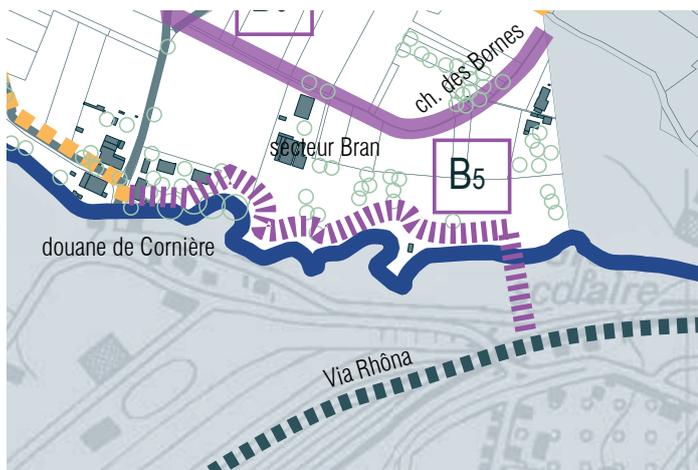
rédigée le
modifiée le

Février 2020
Juin 2021

LOCALISATION



secteur traversé



DIAGNOSTIC

Côté français, dans le prolongement de la Voie-Verte, il est prévu de créer une connexion structurante de mobilité douce, la « Via Rhôna », dont un tracé se rendra à Thonon, l'autre à Bonne.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Créer une nouvelle liaison de mobilité douce à destination de la « Via Rhôna ».

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Mener une étude afin de mettre en lumière les contraintes et les opportunités.

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE SECTORIELLE

B.6 CONNECTION BRENAZ / CORNIÈRE / BRAN / CH. DES BORNES

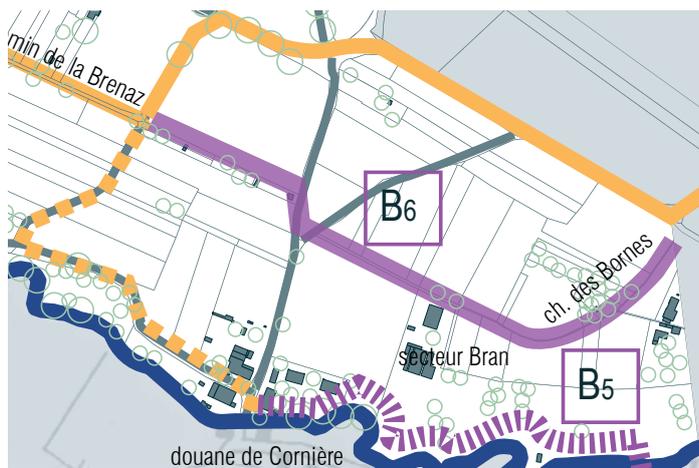
rédigée le
modifiée le

Juin 2021
.....

LOCALISATION



secteur traversé



DIAGNOSTIC

Absence de cheminement entre l'extrémité est du chemin de la Brenaz et le tronçon nord-sud de la route de Cornière. Cheminement existant dans le secteur Bran, au statut foncier de chemin vicinal, asphalté sur la moitié ouest, enherbé sur l'autre moitié (ch. de Bornes).

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Réaliser une extension du chemin de la la Brenaz.

Améliore le confort d'usage du tracé sur le secteur Bran, en priorité sur la moitié est (ch. des Bornes).

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Mener une étude afin de mettre en lumière les contraintes et les opportunités.
- Obtenir une cession au domaine public du chemin au statut foncier de « chemin vicinal »

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE SECTORIELLE

B.7 CHEMIN SANS NOM (EN DP COMMUNAL)

rédigée le
modifiée le

Juin 2021
.....

LOCALISATION



secteur traversé



DIAGNOSTIC

Assiette du cheminement en domaine public communal. Cheminement actuellement inexistant. Plusieurs arbres sont plantés sur l'assiette foncière ou à proximité directe.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Restaurer un cheminement tout en maintenant les arbres existants.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Mener une étude afin de mettre en lumière les contraintes et les opportunités.
- Entrer en discussion avec les propriétaires et exploitants agricoles du secteur afin d'obtenir une éventuelle servitude permettant d'éviter d'abattre les arbres existants plantés sur l'assiette.

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE THEMATIQUE

C. CONFORT ET PRATICABILITE

rédigée le
modifiée le
chemins concernés:

Juillet 2009.
Juin 2021
10bis / 11 / 12 / 15 / 16

ILLUSTRATION

Voir ci-contre.

OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

Micro échelle:

- Assurer le confort sur l'ensemble du réseau tant pour les piétons que pour les vélos.
- Porter une attention particulière à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).
- Harmoniser la signalétique et ajouter une signalétique encourageant le respect des usages agricoles.

Echelle territoriale:

- Préserver et compléter les structures bocagères, les intégrer au maillage vert (structurantes végétales, surfaces de compensation écologiques). Faire intervenir ce maillage jusque dans le tissu villageois afin de consolider la relation qu'entretiennent village et campagne.

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE SECTORIELLE

C1. CHEMIN N°10BIS: CHEMIN DE LA BRENAZ VERS CORNIERE

rédigée le
modifiée le

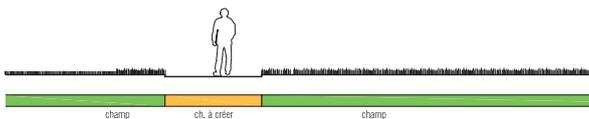
Juillet 2009.
Novembre 2019

LOCALISATION

Chemin situé sur la promenade "Autour des potagers".



chemin en stabilisé à créer



coupe de principe 2 : chemin à travers champs

DIAGNOSTIC

Revêtement mauvais (terre), accès impossible pour personnes à mobilité réduite.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Revoir le revêtement afin d'assurer la praticabilité de ce tronçon.
Favoriser des itinéraires de promenade en "boucle" depuis le village.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Aménager le chemin avec un revêtement en stabilisé;
- aménagement d'une halte avec la mise en place d'un banc

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE SECTORIELLE

rédigée le
modifiée le

LOCALISATION

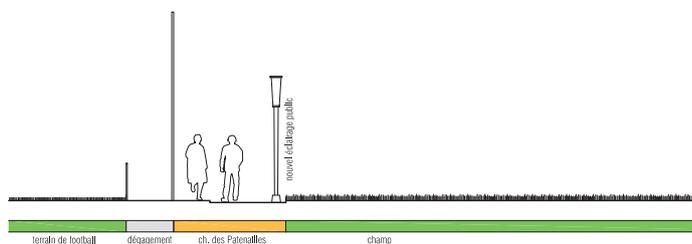
C2. CHEMIN N°11: CHEMIN DES PATENAILLES

Juillet 2009.
Novembre 2019

Chemin situé sur les promenades "Autour des potagers" et "Vers le Foron".



chemin des Patenailles



coupe de principe sur le chemin des Patenailles

DIAGNOSTIC

Entretien et éclairage du chemin difficiles (fond privé, chemin vicinal), cheminement utilisé par les écoliers.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Installer un éclairage.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Mettre en place un éclairage public.
- Négocier avec les propriétaires.

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE SECTORIELLE

rédigée le
modifiée le

C3. CHEMIN N°12: CHEMIN DE GRESY

Juillet 2009.
(inchangée)

LOCALISATION

Chemin situé sur les promenades "Plaine de la Seymaz" et "Jura".



chemin de Gresy



coupe de principe sur le chemin de Grésy

DIAGNOSTIC

Absence de mobilier, accès à la route de Jussy pas sécurisé.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Faire du chemin un espace public ouvert sur le panorama.
Installer des bancs, maintien d'une bande herbeuse le long du chemin.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Se référer à la fiche "04 chemin de Grésy" du plan directeur communal.

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE SECTORIELLE

rédigée le
modifiée le

C4 . CHEMIN N°15: CHEMIN SANS NOM

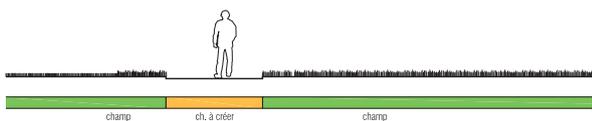
Juillet 2009.
(inchangée)

LOCALISATION

Chemin situé sur les promenades "Plaine de la Seymaz" et "Jura".



chemin en stabilisé à créer, l'itinéraire des chemins de randonnée pédestre



coupe de principe 2 : chemin à travers champs

DIAGNOSTIC

Chemin impraticable après la pluie et difficile d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Revoir le revêtement afin d'assurer la praticabilité de ce tronçon.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Aménager le chemin avec un revêtement en stabilisé;
- mettre en place une signalétique.

COMMUNE DE PUPLINGE

Plan directeur des chemins pour piétons 2021

FICHE SECTORIELLE

C5 . CHEMIN N°16: JONCTION GRESY

rédigée le
modifiée le

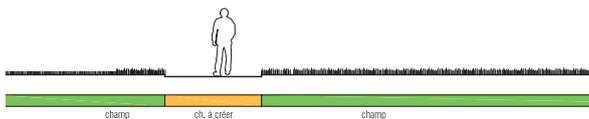
Juillet 2009.
Novembre 2019

LOCALISATION

Chemin situé sur les promenades "Plaine de la Seymaz" et "Jura".



chemin jonction Grésy



coupe de principe 2 : chemin à travers champs

DIAGNOSTIC

Chemin impraticable après la pluie et difficile d'accès pour les personnes à mobilité réduite.
Statut foncier de chemin vicinal

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Revoir le revêtement afin d'assurer la praticabilité de ce tronçon.
Proposer ce tronçon pour le circuit de randonnée pédestre.
Sécuriser l'accessibilité.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Aménager le chemin avec un revêtement en stabilisé;
- sécuriser la connexion avec le chemin de Grésy.
- mettre en place une signalétique.
- Obtenir une cession au domaine public du chemin au statut foncier de « chemin vicinal »

